

MAIRIE DE CLAMANGES

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021

Le conseil municipal légalement convoqué en séance publique s'est réuni le jeudi 16 septembre 2021, à 20 h 30, à la salle socio-culturelle sous la présidence de Monsieur FERRAND Jean-Luc, Maire (convocation du 9 septembre 2021)

Etaient présents : MM. GEOFFROY Xavier, LEMAITRE Loïc, LAZAREK Matthieu, LEHERLE Alain, COULMIER Paul.

Etaient absents et excusés : Mme COULMIER Nathalie, MM. LEMAIRE Bernard, LOISEAU Francis.

Monsieur le Maire ouvre la séance et charge Mme LEMAIRE Camille, secrétaire de mairie, de donner lecture du compte-rendu du conseil municipal en date du 10 juin 2021.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- Lecture du compte-rendu du 10 juin 2021
- Décisions modificatives budgétaires
- Remboursement des frais de missions de la secrétaire de mairie
- Point sur les dossiers en cours
- Questions diverses

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Il apparaît, dans le budget de la commune, que certains comptes ne sont pas assez provisionnés.

Afin de pallier à cette insuffisance de crédits, il convient de procéder à une décision modificative budgétaire, afin de prendre les crédits nécessaires sur le compte 615231 / Voirie, largement crédité, et de les répartir sur les différents comptes déficitaires.

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
011 – Charges à caractère général	6135	Locations mobilières (copieur)	250.00 €	+ 665.00 €	+ 915.00 €
	6168	Autres (assurances)	500.00 €	+ 340.00 €	+ 840.00 €
	6226	Honoraires	500.00 €	+ 2 000.00 €	+ 2 500.00 €
	6281	Cotisations	2 700.00 €	+ 310.00 €	+ 3 010.00 €
	6574	Subventions	5 000.00 €	+ 5 005.00 €	+ 10 005.00 €
011 – Charges à caractère général	615231	Voiries	69 631.80 €	- 8 320.00 €	+ 61 311.80 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la décision modificative budgétaire et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

REMBOURSEMENT FRAIS DE MISSIONS – SECRETAIRE DE MAIRIE

Dans le cadre de ses missions, et notamment, formations obligatoire ou concours, la secrétaire de mairie peut demander le remboursement de ses frais de déplacement, de repas et d'hébergement.

Une formation d'intégration obligatoire ayant eu lieu fin août, pendant une semaine, à Reims, il est proposé au Conseil municipal d'accepter la prise en charge des frais de la secrétaire de mairie, qui s'élève à 172.53 €. Il est à noter que pour chaque mission, les frais seront partagés entre les communes d'Ecury-le-Repos, Pierre-Morains et Clamanges, au prorata des heures travaillées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le remboursement des frais de mission de la secrétaire de mairie.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Application MAELIS

La société SPL-XDEMAT a développé une application intitulée Maelis, gratuite pour les actionnaires (et la commune de Clamanges en fait partie).

Cette application permet d'envoyer des informations en temps réel aux abonnés. La mairie a donc pris en main cette application afin de partager le plus d'informations possibles aux administrés.

Cadeau départ en retraite Christine LAROCHE

A l'occasion du départ en retraite de Christine, une cérémonie a été organisée en petit comité en raison des conditions sanitaires, et un vélo électrique lui a été offert, en remerciement pour son dévouement et toutes ces années passées au sein des communes de Clamanges, Ecury-le-Repos, Villeneuve-Renneville-Chevigny et Pierre-Morains.

Il était prévu entre les 4 communes, que la totalité des frais soit réglée par Pierre-Morains, puis repartagée entre les 4 communes au prorata du nombre d'habitants. Il convient donc de prendre une délibération pour autoriser le règlement de la somme de ce cadeau.

Devis de la SARL Sébastien CARLIER

La SARL Sébastien CARLIER a transmis en mairie, un devis estimatif et quantitatif, concernant la réfection des 2 arêtières de l'église. Le devis présente un montant de 3 745.11 € TTC. Le conseil approuve le devis à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Salle Voillereau – Assistance Maîtrise d'Ouvrage

Dans le cadre du projet de la salle Voillereau, et suite à un rdv organisé avec Asciste Ingénierie (AMO), M. le Maire propose de se faire aider par un cabinet pour la maîtrise d'ouvrage. Le devis proposé justement par Asciste Ingénierie étant complet (il comprend la mise en place de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la vérification des ordres de service, l'ouverture des plis ainsi que l'aide au choix de l'assurance dommages ouvrages), il est proposé au conseil d'approuver ce devis et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire. Le conseil a approuvé cette décision à l'unanimité des membres présents.

Demande de subvention à la Région Grand Est

Le projet d'aménagement paysager fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région. Le dossier a bien été réceptionné par les services concernés et doit faire l'objet d'une instruction technique avant décision d'une commission permanente.